



Service des
assurances sociales et
de l'hébergement

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Financement des prestations en CAT

Grille d'évaluation permettant de définir le profil de l'utilisateur

Version électronique validée

janvier 2012

Grille d'évaluation - CAT

Nom et prénom de la personne évaluée :

Autres informations :

Rubrique 1 : Les AVQ

Les critères d'évaluation suivants sont pris en compte :

- **Alimentation** : hors de la confection standard du repas, capacité à se servir et à manger (porter à la bouche et avaler) de la nourriture préalablement préparée et mise à disposition.
 - Préparer l'assiette, couper les aliments = dépendance modérée
- **Toilette** : capacité à satisfaire, de façon spontanée et non incitée, à un niveau d'hygiène corporelle conforme aux normes usuelles (soit se laver au moins une fois par jour le torse et les parties intimes).
 - Si besoin d'une aide à la douche au domicile ou au CAT = dépendance modérée
- **Transfert et déplacement** : capacité à se lever, se coucher, s'asseoir et à passer d'une des trois positions à une autre, dans les deux sens, ainsi qu'à se déplacer dans les locaux de service, après recours aux équipements adaptés.

| AVQ | Personne indépendante | Dépendance modérée* | Dépendance sévère** | Points |
|---|------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------|
| 1. Alimentation | 0 pt | 2 pts | 3 pts | |
| 2. Toilette | 0 pt | 2 pts | 3 pts | |
| 3. Transfert et déplacement à l'intérieur et/ou extérieur | 0 pt | 2 pts | 3 pts | |

* *la personne est capable de réaliser l'action dans son entier avec une aide/guidance*

** *la personne a besoin d'une aide à ses côtés pour réaliser l'action dans son entier et ce, du début à la fin*

| | |
|------------------------|--|
| TOTAL de points | |
|------------------------|--|

Rubrique 2 : Les prestations psycho-sociales

Trois prestations représentatives des besoins psycho-sociaux spécifiques du bénéficiaire ont été choisies et décrites ci-dessous, sous forme de question :

A) A quel rythme estimez-vous nécessaire de participer/organiser un entretien/colloque de réseau pour le bénéficiaire, afin d'évaluer les prestations nécessaires de manière pluridisciplinaire ?

- Temps consacré à l'évaluation des besoins du bénéficiaire en concertation avec les partenaires concernés par la situation et qui fait l'objet d'une communication formelle - sont compris les entretiens/colloques de réseaux, les supervisions, les analyses de situation.

| | |
|---|-------|
| 1 fois par année = situation stable (jusqu'à 60'/an) | 1 pt |
| 2 fois par année = situation moyennement stable (jusqu'à 120'/an) | 2 pts |
| + de 2 fois par année = situation précaire (+ de 120'/an) | 3 pts |

| | |
|------------------------|--|
| TOTAL de points | |
|------------------------|--|

B) Quel temps estimez-vous consacrer à l'intégration et au renforcement du réseau social du bénéficiaire, de manière individuelle ou en groupe ?

- Au travers notamment d'activités socioculturelles individuelles ou en groupe – activités intégrées dans le projet individuel, dans le but de renforcer les contacts sociaux.

| | |
|----------------------|-------|
| 30 minutes/jour | 1 pt |
| 45 minutes/jour | 2 pts |
| 60 minutes/jour et + | 3 pts |

| | |
|------------------------|--|
| TOTAL de points | |
|------------------------|--|

C) Les AIVQ* sont-elles nécessaires au projet de maintien à domicile et permettent-elles d'atteindre les objectifs du projet d'accompagnement ?

**préparation des repas, faire les courses, gérer son budget et effectuer des démarches administratives – si pas de CMS, s'informer auprès des proches.*

| | |
|--|-------|
| Elles ne sont pas nécessaires, la personne est indépendante | 1 pt |
| Elles accompagnent la prise en charge, sans être un objectif prioritaire | 2 pts |
| Elles sont indispensables car elles s'inscrivent dans le projet de maintien à domicile | 3 pts |

| | |
|------------------------|--|
| TOTAL de points | |
|------------------------|--|

Rubrique 3 : L'appréciation des troubles cognitifs

L'évaluation est complétée par une grille plus spécifiquement dédiée à l'appréciation de troubles cognitifs, **en reprenant les temps/minutes de l'évaluation OPAS** (soins psychogériatriques – en se basant sur le document AVDEMS « *Soins de base des maladies psychiatriques et psychogériatriques selon profils pour les prises en soins en UAT* » - mars 2002), avec le barème suivant :

| Evaluation du temps requis | Points | |
|-----------------------------------|---------------|---|
| 0 minute | 0 pt | - |
| → 15 minutes | 8 pts | Troubles cognitifs légers / troubles psychiatriques légers |
| → 30 minutes | 15 pts | Troubles cognitifs modérés / troubles sévères passifs / troubles psychiatriques modérés/ <u>psychiatrie vieillissante</u> |
| → 45 minutes | 30 pts | Troubles sévères actifs |

| | |
|------------------------|--|
| TOTAL de points | |
|------------------------|--|

| | |
|--|--|
| TOTAL GENERAL (rubriques 1 à 3) | |
|--|--|

Synthèse des tableaux :

Total maximum de points : 48 points

| Groupes de profils | Nombre de points |
|---------------------------|-------------------------|
| P1 à P3 | Entre 0 et 8 points |
| P4 - P5 - P7 | Entre 9 et 24 points |
| P6 - P8 | Entre 25 et + |

| | |
|---|--|
| Groupe de profils ressortant de l'évaluation : | |
|---|--|

Signature du (de la) représentant(e) des soins : _____

Signature du (de la) représentant(e) de l'animation : _____

Date et lieu : _____